

Québec, le 13 mars 2008

Monsieur Richard Marcotte
Maire
Ville de Mascouche
3034, chemin Sainte-Marie
Mascouche (Québec) J7K 1P1

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie
(secteur nord) (DQ34)**

Monsieur,

À la suite de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous demande l'information suivante :

Lors de la première partie de l'audience publique, le promoteur a mentionné que le tarif demandé pour l'enfouissement des matières résiduelles provenant de la ville de Mascouche était similaire à celui défrayé par la ville de Terrebonne soit 29,26 \$ la tonne (DT3, p. 48).

Est-ce qu'une entente entre la ville de Mascouche et BFI, Usine de Triage Lachenaie Inc. est intervenue relativement à l'élimination des matières résiduelles générées sur le territoire de la ville de Mascouche ?

Dans l'affirmative, pourriez-vous déposer une copie de cette entente auprès de la commission. Dans la négative, veuillez expliquer sur quelles bases la ville de Mascouche bénéficie de ce tarif de 29,26 \$ la tonne et quelle est la durée envisagée pour continuer à défrayer ce taux à l'enfouissement ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 20 mars prochain, compte tenu des travaux de la commission.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission